

COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES & FEMININES

Réunion du Mardi 17 Décembre 2019

Présents : Mme POLICON Marie Thérèse, MM LEFEUVRE Louis, BRUNET Denis, D'EXPORT Jonathan, MARNE Gustave, SAMBA Aubin.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : 100.00 euros

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

SENIORS

N°21545256- VILLENEUVE ABLON US / ARCUEIL COM Séniors D2.A du 15/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 05/01/20.

U20

Courriel du Club de AS ULTRA MARINE VITRY – U20 Espoir du 11/12/19

Informant du changement de terrain pour la saison 2019/2020, les matchs se joueront au Stade Honoré de Balzac, 103 rue Balzac, 94400 Vitry sur Seine. **Accord de la Commission, prévenir vos adversaires.**

N°22038199- VILLENEUVE ABLON US / ST MANDE FC U20 Espoir du 15/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 05/01/20

N°22038200- ST MAUR F.MASC. VGA / CAUDACIENNE ES U20 D1.A du 15/12/19

Courriel de la mairie de St Maur des Fossés du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 05/01/20.

U16

N°21549951- CHOISY LE ROI AS 2 / VITRY ES U16 D2.B du 17/11/19

Lecture du Courriel du club de ES Vitry du 12/12/19.

La Commission prend note des remarques de ES Vitry sur le non respect du club de AS Choisy le Roi, quant aux formalités administratives et au retard apporté au début de la rencontre. En disputant cette rencontre, vous avez accepté cet état de fait. De plus aucune réserve n'a été déposée avant la rencontre.

En conséquence la commission entérine le résultat de cette rencontre.

N°21838136- CHENNEVIERES SPORTING / ENT. MANDRES SANTENY U16 D4.C du 08/12/19

Lecture du Courriel du club d'Entente Mandres Santeny du 10/12/19.

La Commission prend note des remarques de ce club quant au non respect des formalités administratives d'avant match (pas de feuille de match, pas de tablette). Toutefois en disputant cette rencontre, vous avez accepté cet état de fait.

En conséquence la commission **convoque pour sa réunion du 14 janvier 2020 à 18h30 :**

-Un responsable de chaque équipe.

N°21550118- LUSITANOS ST MAUR 2 / VILLIERS ES U16 D3.B du 15/12/19

Courriel de la mairie de St Maur des Fossés du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.

N°21838102- VALENTON FOOT ACAD. / CHANTIERS PARIS UA 2 U16 D3.B du 15/12/19

Courriel des 2 clubs via footclub. Match non joué en raison de la grève des transports.

La Commission enregistre le report de la rencontre à une date ultérieure. Transmet à la commission des calendriers pour date à fixer.

U14

N°21541323- VILLENEUVE ABLON US 2 / SUCY FC 2 U14 D4.A du 14/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain fermé).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.

N°21541323- VILLENEUVE ABLON US / VILLIERS ES 2 U14 D2.B du 14/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain fermé).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.

N°21592470- VGA ST MAUR US / RC PARIS U14 D3.C du 14/12/19

Courriel de la mairie de St Maur des Fossés du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/01/20.

ANCIENS

Courriel du Club de SUCY FC du 16/12/19 Anciens D2

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe. Par conséquent une amende de 100 euros est appliquée. Avis aux clubs concernés.

N°22073010- MANDRES PERIGNY 12 / VILLENEUVE ST GEORGES PORT. 11 Anciens D4.A du 01/12/19

Courriel du club de Mandres Périgny et de la mairie de Mandres-les-Roses du 29/11/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 12/01/20.

FEMININES

N°22048185- VILLENEUVE ABLON US 2 / UF CRETEIL Séniors Féminines D1 du 14/12/19

Courriel du service des sports de Villeneuve le Roi du 13/12/19 (terrain impraticable).

La Commission enregistre le report de la rencontre fixée par la commission des calendriers au 11/04/20.

TOUTES CATEGORIES

-Rappel-

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

Courrier du Parc du Tremblay

Le Batiment Football ainsi que les vestiaires football sont fermés :

Du 21 décembre au 5 janvier inclus / Le 13 avril / Les 1^{er}, 8 et 21 mai

La commission rappelle qu'aucune rencontre toutes compétitions confondues ne peut se dérouler sur le stade Pillaudin, avenue de la République à Vitry sur Seine.
(Décision de la Commission des Terrains & Equipements)